

---

---

# Conseil des relations interculturelles

**Rapport  
annuel  
2000-2001**

Le contenu de cette publication a été rédigé par le  
Conseil des relations interculturelles.

Cette édition a été produite par :  
Les Publications du Québec  
1500-D, rue Jean-Talon Nord  
Sainte-Foy (Québec)  
G1N 2E5

Dépôt légal 2002  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 2-550-39535-2  
ISSN 1485-8983

© Gouvernement du Québec, 2002

Tous droits réservés pour tous pays.  
La reproduction par quelque procédé que ce soit  
et la traduction même partielles sont interdites  
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Madame Louise Harel  
Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du Conseil des relations interculturelles pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2001.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Conseil et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration,

Rémy Trudel

Montréal, octobre 2002



Monsieur Rémy Trudel  
Ministre des Relations avec les citoyens  
et de l'Immigration  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur le Conseil des relations interculturelles* (L.R.Q., c. C-57.2), je vous transmets le rapport de nos activités pour l'exercice 2000-2001.

Je vous saurais gré, et vous en remercie à l'avance, de bien vouloir transmettre ce rapport annuel à l'Assemblée nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le président du Conseil des relations interculturelles,

Arlindo Vieira

Montréal, mars 2002



## **Table des matières**

### **Le message du président 9**

#### **Partie I**

### **La présentation du Conseil des relations interculturelles 11**

1. L'organisme 11
2. Les objectifs du Conseil 11
3. Les moyens d'action du Conseil 11
4. La composition du Conseil 12
5. Les ressources humaines 12
6. Les ressources financières 13
7. L'accès à l'information 13
8. Le centre de documentation 13

#### **Partie II**

### **Le bilan des activités 15**

#### **Introduction 15**

1. Les réunions 15
2. Les avis 15
3. Les mémoires 16
4. Les recherches et les études 17
5. Les colloques et les séminaires 18
6. Les activités de communication  
et de promotion 18
- 6.1 Les conférences et les allocutions 18
- 6.2 Les relations avec la presse et  
les activités médiatiques 18
- 6.3 La participation à des colloques,  
à des séminaires et à des conférences 19
7. La coopération, la concertation  
et le partenariat 19
8. Les relations internationales 19
9. Les autres activités 19
10. Les travaux en cours au 31 mars 2001 20

#### **Annexe**

- Les publications du Conseil 21



## Le message du président

Pour le Conseil des relations interculturelles, l'année 2000-2001 a été marquée par la participation aux grands débats publics, par la coordination des activités de la Semaine d'actions contre le racisme mais aussi par l'approfondissement de la réflexion sur sa mission, qui a culminé par l'élaboration de sa planification stratégique.

Dans la foulée de l'avis du Conseil intitulé *L'équité en emploi: de l'égalité de droit à l'égalité de fait*, l'adoption de la *Loi sur l'accès à l'égalité dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne* constitue sans aucun doute l'événement le plus marquant de cette année 2000-2001. Dans le cadre de la Commission de la culture, le CRI s'est prononcé sur le projet de loi 143, saluant « l'intention et la volonté du gouvernement de s'engager fermement dans la voie d'une plus grande équité », tout en faisant part de ses préoccupations et en formulant des modifications à la loi, modifications qui ont, pour la plupart, été retenues.

Le Conseil a aussi participé aux travaux de la Commission des États généraux sur la situation de la langue française. Son mémoire insistait notamment sur la nécessité de reconnaître que l'apprentissage et l'usage du français sont des conditions du plein exercice de la citoyenneté et proposait différentes mesures pour améliorer les conditions d'apprentissage du français pour tous les citoyens du Québec.

À l'automne 2000, le Forum sur la citoyenneté et l'intégration a eu lieu à Québec. Dans les mois qui l'ont précédé, le Conseil a produit un texte de réflexion exprimant ses réactions et contenant plusieurs réserves face au document de consultation proposé par le gouvernement pour cet événement. Dans son texte, intitulé *Intégrer tous les Québécois dans un Québec démocratique et pluraliste*, le CRI se réjouissait de l'amorce d'un vaste débat démocratique sur la citoyenneté, mais aussi exprimait ses inquiétudes de voir la notion de diversité ethnoculturelle évacuée des discussions devant être abordées lors du Forum. Le document du CRI énonçait clairement sa conception de la citoyenneté pluraliste et insistait sur l'importance de la mise en œuvre de politiques visant à diminuer les obstacles à la participation civique liés aux appartenances ou aux origines de certains citoyens.

Le Conseil s'est aussi penché sur les niveaux d'immigration pour la période 2001 à 2003, déposant d'abord un avis au ministre puis un mémoire devant la commission parlementaire chargée d'étudier la question. Le Conseil s'y prononce pour une hausse modé-

rée des niveaux d'immigration, qui tiendrait compte des besoins du Québec mais aussi des réalités difficiles des personnes déplacées ou réfugiées. Le Conseil suggère un équilibre entre les besoins économiques démographiques et sociaux et son devoir de solidarité internationale. Il propose à cet effet d'augmenter les ressources investies dans le domaine de l'accueil et de l'intégration en proportion de la hausse décidée. Il demande aussi des études sur la question de la rétention des immigrants et des migrations interprovinciales.

L'année 2001 a aussi été celle de la seconde édition de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR). Le Conseil y a joué un rôle de premier plan, assumant la coordination de l'événement. Réunissant les mêmes partenaires que l'année précédente, soit l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, Images Interculturelles, et la Fondation de la tolérance, la SACR a permis la tenue d'un ensemble d'activités. Ainsi, une conférence internationale de quatre jours, des soirées cinéma-débats, des activités culturelles, des concours et des activités pédagogiques ont été organisés. Le Conseil a aussi collaboré au sondage publié par *La Presse* sur la question. Ce sondage a eu un impact médiatique considérable, facilitant du même coup le rayonnement des activités et contribuant à la notoriété de la Semaine.

Par ailleurs, au printemps 2000, les membres du Conseil ont décidé d'aller de l'avant avec un projet de recherche sur la représentation politique des minorités ethnoculturelles. En effet, comme nous le constatons en 1996 dans l'avis *Un Québec pour tous ses citoyens*, la très faible présence des personnes appartenant aux groupes ethnoculturels et aux minorités visibles dans le paysage politique québécois constitue un déficit démocratique que le Québec doit corriger dès maintenant. C'est dans le but de mieux comprendre les causes de ce phénomène et de proposer des pistes d'action pour y remédier que le Conseil a décidé de se pencher sur cette question. Deux documents d'étapes ont été produits dans le cadre de cette étude dont le rapport final est prévu pour le début de l'année 2002.

Enfin, un comité s'est penché sur la planification des actions à venir pour les trois prochaines années. Un document a été produit, présentant la planification stratégique du Conseil pour la période 2001-2004. Cette planification prévoit notamment l'élaboration de pistes de réflexion pour une prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans le développement d'orientations en matière de citoyenneté.

Je tiens à remercier le personnel ainsi que les membres du Conseil qui, malgré leur nombre réduit, sont demeurés actifs et impliqués. Grâce à ces efforts collectifs, le Conseil a terminé l'année avec des réalisations importantes, des partenariats consolidés mais aussi avec des balises lui permettant de définir et d'atteindre ses objectifs pour les prochains mois.

Arlindo Vieira  
Le président

## Partie I La présentation du Conseil des relations interculturelles

---

### 1. L'organisme

Le Conseil des relations interculturelles, autrefois connu sous le nom de Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, a été créé par une loi de l'Assemblée nationale adoptée le 20 décembre 1984 et amendée à quelques reprises. Le Conseil est un organisme permanent et autonome de consultation et de recherche, qui a comme fonction principale de conseiller le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration dans la planification, la coordination et la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants, notamment quant au rapprochement interculturel, à l'ouverture au pluralisme et à la solidarité entre les générations.

Le Conseil, lieu d'échange d'idées et d'information entre les principaux secteurs de la société, œuvre afin que le pluralisme et la diversité ethnoculturelle soient suffisamment pris en compte pour assurer le respect des droits et libertés de la personne, susciter la solidarité sociale et actualiser l'égalité des individus. Pour ce faire, il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes et consulte régulièrement les organismes et les intervenants socio-économiques que ces questions intéressent.

Sous forme d'avis ou autres, le Conseil saisit le ministre de toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants qui requiert l'attention ou l'action du gouvernement, et il lui soumet ses recommandations.

### 2. Les objectifs du Conseil

- Soutenir les citoyens, indépendamment de leurs différences, appartenances ou origines, dans leur accession à la pleine citoyenneté, en travaillant à éliminer toutes les formes d'exclusion sociale.
- Favoriser l'égalité réelle de tous les citoyens et la participation des Québécois de toutes origines à la vie collective, par des mesures prenant en compte les caractéristiques culturelles et les besoins particuliers des individus qui en sont exclus à cause de leur origine ou de leur appartenance à un groupe minoritaire ou qui sont victimes de xénophobie, de discrimination ou de racisme.
- Faire reconnaître le pluralisme et la diversité ethnoculturelle du Québec comme un atout dans le développement d'une société québécoise inclu-

sive et solidaire ainsi que l'enrichissement qu'apporte à la société québécoise la vitalité de ses diverses cultures.

- Travailler à assurer une présence visible et équitable de la diversité et à garantir le reflet et le respect du caractère pluraliste de la société québécoise dans toutes les sphères de l'activité sociale, culturelle et politique. Promouvoir l'épanouissement de cette société pluraliste dans les limites définies par le respect des libertés et des droits fondamentaux des personnes et des collectivités ainsi que des valeurs démocratiques. Faire valoir la nécessité de partager un cadre civique commun unissant les citoyens au-delà de leurs différences.
- Soutenir l'adaptation des institutions publiques, parapubliques et privées à la diversité ethnoculturelle et à la réalité pluraliste et pluriculturelle du Québec.
- Encourager l'ensemble de la société à participer à des activités de sensibilisation et d'éducation axées sur les exigences du cadre civique commun dans une société pluriculturelle, ainsi que sur les droits et les obligations des Québécois de toutes origines dans une citoyenneté partagée.
- Contribuer à l'élaboration et à la réalisation d'une politique d'éducation interculturelle et définir les orientations générales en matière de relations interculturelles. Faire des études ou soutenir des initiatives renforçant l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel, de façon à favoriser la réduction des tensions intercommunautaires et la prévention de conflits dus aux différences culturelles, aux préjugés, aux stéréotypes et aux actes de racisme.
- Faciliter l'intégration des immigrants, notamment par des mesures visant à augmenter leur mobilité sociale par l'emploi et la qualification professionnelle et linguistique.

### 3. Les moyens d'action du Conseil

- Solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur les questions relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants.
- Consulter régulièrement les organismes et les intervenants socio-économiques que ces questions intéressent.

- Effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de la fonction du Conseil.
- Rendre publics les avis présentés au ministre ainsi que les études, les recherches et les mémoires produits sur des questions particulières.
- Collaborer avec les associations et les organismes œuvrant auprès des immigrants et des Québécois d'origines diverses et favoriser, le cas échéant, leur concertation.
- Coopérer avec des organismes dont les actions ou les recherches visent le rapprochement interculturel et l'intégration des immigrants.

#### 4. La composition du Conseil

Le Conseil se compose de quinze membres, dont un président, nommés par le gouvernement. Les membres doivent représenter la diversité de la société québécoise. Ils sont nommés par le gouvernement après consultation des organismes les plus représentatifs parmi ceux qui s'occupent, pour l'ensemble du Québec, des questions liées au rapprochement interculturel et à l'intégration des immigrants.

La sous-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ainsi que le secrétaire du Conseil participent aux séances, sans avoir droit de vote.

À l'exception du président, nommé pour cinq ans, les membres du Conseil ont un mandat de trois ans qui ne peut être renouvelé qu'une fois. En conséquence, au 31 mars 2001, le Conseil était constitué des membres suivants.

Membres	Nomination
Arlindo <b>Vieira</b> , président	08/03/95
Abebech <b>Assefa</b>	30/09/98
Rivka <b>Augenfeld</b>	30/09/98
Rachida <b>Azdouz</b>	30/09/98
Vivian <b>Barbot Lymburner</b>	30/09/98
Jocelyn <b>Berthelot</b>	30/09/98
Marie-Thérèse <b>Chicha</b>	30/09/98
Raymond <b>Chrétien</b>	30/09/98
Catherine <b>Gilbert</b>	30/09/98
Sadrouline <b>Pirbay</b>	30/09/98
Augustin <b>Raharolahy</b>	30/09/98
David <b>Sultan</b>	30/09/98
Membres désignés (sans droit de vote): la sous-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et le secrétaire du Conseil.	

#### 5. Les ressources humaines

Le Conseil des relations interculturelles s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat, formé d'un personnel de la fonction publique, qui voit à réaliser les études et les recherches ainsi qu'à offrir le soutien professionnel requis par les travaux et les activités du Conseil.

La direction du Conseil est assumée par le président, qui en est le porte-parole officiel. Il dirige les séances du Conseil et voit à la mise en œuvre des décisions qui y sont prises. Il assure également la liaison entre le Conseil et le ministre. Sous l'autorité du président, le secrétaire du Conseil administre le budget ainsi que les ressources matérielles et humaines.

L'effectif régulier autorisé par le Conseil du trésor est de huit postes, répartis comme suit:

- un président,
- un cadre,
- trois professionnels,
- trois fonctionnaires.

Par ailleurs, en raison des compressions budgétaires, un poste a été maintenu vacant.

Au 31 mars 2001, la permanence du Conseil comprend donc les personnes suivantes:

Arlindo Vieira, président;  
M<sup>e</sup> Michel Jarry, secrétaire;  
Régent Chamard, agent de recherche;  
Claude Thibault, agent de recherche;  
Lyse Frenette, agente de recherche;  
Martine Jore, technicienne en administration;  
Marie-Mideline Joseph, réceptionniste (occ.).

Outre les effectifs du secrétariat du Conseil et du bureau du président, le personnel du Conseil était réparti en deux services. Les principales fonctions assumées par ces services étaient ainsi définies.

##### — *Le Service de recherche/action*

Le Service de recherche/action analyse l'évolution de l'intégration des immigrants et des relations interculturelles au Québec. À ce service revient la responsabilité de préparer la plupart des avis, des commentaires, des études et des mémoires préparatoires aux recommandations adressées au gouvernement. Il assure aussi la liaison et les échanges que le Conseil établit, de plus en plus, avec les milieux intéressés par ces questions.

### — *Le Service de l'administration*

Le Service de l'administration est chargé de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières. En outre, il agit comme soutien au secrétariat et à la réception.

Le siège social du Conseil des relations interculturelles est situé au 770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 4.03, Montréal (Québec), H3A 1G1.

## 6. Les ressources financières

### Le budget du Conseil

Le budget du Conseil des relations interculturelles est compris dans le portefeuille du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, programme 3, élément 3.

### Ventilation des crédits votés

Super-catégories et catégories	2000-2001
<b>Fonctionnement - Personnel</b>	(000 \$)
01. Traitements	516,4
<b>Total</b>	<b>516,4</b>
<b>Fonctionnement - Autres dépenses</b>	
03. Communications	30,0
04. Services professionnels	26,5
05. Entretien	1,0
06. Loyer	82,6
07. Fournitures	5,5
08. Équipement	0,5
11. Autres dépenses	0,5
Amortissement	1,0
<b>Total</b>	<b>147,6</b>
<b>Capital - Autres dépenses</b>	
08. Équipement	2,0
<b>Prêts, placements et avances</b>	1,0
<b>Total</b>	<b>667,0</b>
Effectif total	9

Les crédits ont été modifiés en mars 2001 à 697 000 \$

## Les dépenses du Conseil

Pour l'exercice financier 2000-2001, les dépenses du Conseil se sont établies comme suit.

Catégories	Dépenses
<b>Fonctionnement - Personnel</b>	(000 \$)
01. Traitements	429,1
<b>Total</b>	<b>429,1</b>
<b>Fonctionnement - Autres dépenses</b>	
03. Communications	46,1
04. Services professionnels	96,9
05. Entretien	3,6
06. Loyer	82,4
07. Fournitures	6,9
08. Équipements	3,5
11. Autres dépenses	22,4
<b>Total</b>	<b>261,8</b>
<b>Capital - Autres dépenses</b>	
08. Équipement	4,0
<b>Prêts, placements, avances</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>694,9</b>

## 7. L'accès à l'information

Le secrétaire du Conseil est responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Durant l'exercice financier 2000-2001, le secrétaire n'a eu à répondre à aucune demande de documents en vertu de cette loi.

## 8. Le centre de documentation

Le centre de documentation marque sa présence dans les milieux documentaires dont la thématique est associée à l'immigration, à l'intégration des immigrants et aux relations interculturelles. Accessible aux chercheurs, aux étudiants ainsi qu'au grand public, le centre est devenu un lieu important de la recherche documentaire dans ces domaines.

Enrichi au fil des ans par différentes acquisitions, la collection (monographies, documents officiels, périodiques, ouvrages de référence) offre plusieurs services propres à répondre aux principaux besoins de la recherche et de l'information dans le domaine de l'intégration socio-économique des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles. Le centre répond annuellement à plusieurs demandes de recherches par téléphone et à de nombreuses consultations sur place.



## Partie II Le bilan des activités

---

### Introduction

L'exercice 2000-2001 aura permis au Conseil de réaliser diverses actions en lien avec son mandat. Ainsi, durant cette période, le CRI a publié un avis sur les niveaux d'immigration, trois mémoires portant respectivement sur la situation du français, les niveaux d'immigration et le projet de loi 143, un document réagissant au document de consultation du *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration* ainsi que deux documents préliminaires produits dans le cadre d'une étude sur la représentation politique des minorités ethnoculturelles. Par ailleurs, le Conseil a aussi coordonné la Semaine d'actions contre le racisme et collaboré à l'organisation d'activités ainsi qu'à divers colloques et événements.

### 1. Les réunions

Durant l'exercice 2000-2001, les membres du Conseil ont tenu neuf réunions, incluant deux conférences téléphoniques. En outre, une séance de travail, réalisée aussi par conférence téléphonique, a eu lieu pour assurer le suivi des dossiers durant l'été. Mentionnons que lors de la réunion du 4 juillet, les membres du Conseil ont rencontré le ministre, M. Robert Perreault pour échanger avec lui au sujet du document de réflexion produit à l'occasion du Forum national sur la citoyenneté et l'intégration.

Dans le cadre de leurs rencontres, les membres ont approuvé l'avis ainsi que les trois mémoires déposés en cours d'année. Ils ont aussi suivi les travaux entourant le travail de recherche en cours, approuvé le texte de positionnement du Conseil au sujet du Forum et se sont dotés d'un code d'éthique. Enfin, un comité de travail a préparé une planification stratégique pour la période 2001-2004, qui a été approuvée par l'ensemble des membres en janvier 2001.

### 2. Les avis

#### ***Accueillir de nouveaux immigrants en 2001, 2002 et 2003: un choix humanitaire autant que nécessaire, août 2000***

En 2000-2001, le ministre a sollicité un avis du CRI concernant « *les considérations qui, selon le Conseil, devraient éclairer les décisions du gouvernement à l'égard de son prochain plan triennal d'immigration* » soit la période 2001-2003.

Dans cet avis, le Conseil reprend la position qu'il a déjà mise de l'avant lors des précédentes consultations et recommande une croissance modérée des niveaux d'immigration. Pour soutenir cette position, le CRI adopte une double perspective. Il constate d'abord l'impact positif de l'immigration sur le développement démographique, économique et culturel du Québec, et il insiste aussi pour que l'on prenne en compte les besoins des personnes en situation de détresse dans le monde, dont le nombre va croissant et qui sont à la recherche d'une terre d'accueil.

L'avis fait ensuite état de plusieurs considérations essentielles pour bien évaluer la capacité d'accueil de la société québécoise, considérations qui n'avaient pas été clairement abordées dans le document ministériel soumis à la consultation. Le fait que la reprise économique actuellement en cours profite moins aux personnes immigrantes qu'aux autres citoyens et l'opinion à l'effet que le public nécessiterait plus d'information sur la contribution des immigrants au développement du Québec ont ainsi été mis de l'avant.

Le CRI a aussi fait valoir que les régions du Québec, incluant Montréal, doivent être associées aux décisions entourant la sélection des immigrants afin qu'elles puissent bénéficier pleinement des retombées positives de l'immigration. De même, les décisions en matière de régionalisation et d'intégration doivent aussi être décentralisées et prises en rapport avec les besoins des milieux locaux et en concertation avec eux.

Enfin, le CRI rappelle que par delà le défi de sélectionner et d'accueillir des immigrants, le Québec est aussi confronté à la difficulté de retenir les personnes qui viennent s'établir au Québec. En effet, le tiers des immigrants finissent par quitter le Québec et il serait important de comprendre les causes de ce phénomène si l'on souhaite bénéficier réellement des impacts positifs de l'immigration.

En conclusion, le Conseil ne se prononce pas en faveur de l'un ou l'autre des scénarios proposés dans le document de consultation mais réitère son appui à la hausse des niveaux d'immigration en suggérant des niveaux plus élevés en début de période pour chaque scénario.

Le CRI axe ensuite ses recommandations sur les orientations générales et met l'accent sur certaines conditions qui doivent être associées à toute hausse de l'immigration. Ainsi, des investissements accrus dans des domaines tels l'accueil, l'insertion en emploi et l'apprentissage du français apparaissent comme nécessaires et constituent une contribution à l'établissement des fondements pour la poursuite de relations interculturelles harmonieuses.

### 3. Les mémoires

#### ***Intégration et langue française, une affaire de réciprocité pour la société québécoise, mars 2001***

Dans ce mémoire présenté devant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française, le Conseil a fait d'abord valoir que le français a fait des gains majeurs au sein de la population immigrée, tant à l'école (y compris aux niveaux où la scolarité n'est plus obligatoire) que sur le marché du travail. Il souligne, comme l'a fait avant lui le Conseil de la langue française, que le français peut être d'ores et déjà considéré comme la langue commune d'usage public chez la plupart des Québécois.

Le Conseil déplore cependant que la société québécoise ne reconnaisse pas suffisamment l'utilisation du français comme langue de communication publique dans la population immigrée. De plus, les ressources nécessaires pour augmenter encore davantage l'apprentissage et l'usage du français par les immigrés ne sont pas toujours présentes. En fait, au-delà de la question de l'utilisation du français, c'est la réceptivité sociale dans son ensemble qu'il faut interroger. En effet, c'est en étant perçus comme des facteurs indispensables de promotion et de mobilité sociale que l'apprentissage et l'usage de la langue française pourront être maximisés, bien plus que par des mesures coercitives additionnelles.

En fait, l'avis met de l'avant la notion de la réciprocité qui, depuis *l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* est censée faire partie prenante de la politique d'immigration du Québec. On doit donc s'intéresser davantage à l'accueil de la part de la société en termes d'opinion et aux efforts qu'elle doit consacrer pour favoriser la compétence sociale et collective de la population qu'elle souhaite voir s'établir et devenir sienne. Le Conseil propose donc que se développe, en parallèle aux indicateurs d'intégration, un nouveau champ d'intérêt lié à des indicateurs de réceptivité sociale.

Les recommandations reprennent les principaux éléments du mémoire, soient:

- la nécessité d'une meilleure reconnaissance du fait que l'apprentissage et l'usage du français sont des conditions du plein exercice de la citoyenneté;
- l'amélioration des conditions d'apprentissage du français pour toute personne résidant au Québec;
- le développement d'indicateurs de réceptivité sociale.

#### ***Accueillir de nouveaux immigrants en 2001, 2002 et 2003: un choix humanitaire autant que nécessaire, août 2000***

Le mémoire reprend, de façon plus synthétique les principaux éléments de l'avis, soit une hausse modérée des niveaux d'immigration qui tient compte de la capacité d'accueil de la société. On y fait état à la fois des impacts positifs de l'immigration pour le développement démographique, économique et culturel du Québec, mais aussi des besoins pressants des personnes en situation de détresse un peu partout dans le monde et qui recherchent désespérément une nouvelle terre d'accueil.

Le mémoire rappelle aussi que le défi de la rétention des immigrants est au moins aussi grand que celui de sélectionner et d'accueillir ces personnes car près du tiers des personnes qui s'installent au Québec en sont reparties après 5 ans.

#### ***Pour plus d'équité et atteindre l'égalité de fait- Mémoire sur le projet de loi 143- août 2000***

Présenté à la Commission de la Culture de l'Assemblée nationale, ce mémoire a été déposé dans la foulée des travaux entourant l'adoption du projet de loi 143.

Le Conseil commence d'abord par se réjouir du dépôt du projet de loi 143, qui reprend une bonne partie des recommandations de son avis publié en 1999 et intitulé: *L'équité en emploi: de l'égalité de droit à l'égalité de fait*.

Cependant, afin d'assurer l'efficacité des mesures instaurées, le CRI propose dans ce mémoire des modifications visant à étendre la portée de la loi, d'en simplifier l'application et de les harmoniser avec des mesures déjà en place, ce qui comprend notamment certains programmes fédéraux.

Ainsi, le Conseil recommande que l'objectif central de la loi soit formulé explicitement dès les

premiers articles. Cet objectif, rappelons-le, est de favoriser l'atteinte de l'équité dans les milieux de travail pour les femmes, les autochtones et les personnes appartenant aux minorités visibles. L'atteinte de cet objectif passe par l'élimination des pratiques discriminatoires existantes et par l'instauration de mesures d'action positives pour corriger les désavantages subis par les groupes visés, et ce, jusqu'à ce qu'une représentation équitable soit atteinte, dans toutes les catégories professionnelles et à tous les échelons concernés.

Pour le Conseil, il semble aussi préférable d'appliquer cette loi à toutes les organisations de 50 employés et plus, en modulant les exigences selon la taille des organismes, afin d'éviter les chevauchements complexes susceptibles de compromettre l'harmonisation avec les lois et programmes actuellement en vigueur.

Le Conseil propose d'assujettir la fonction publique elle-même à la nouvelle loi, afin d'éviter les incohérences. Enfin, les groupes cibles devraient, selon le CRI, inclure non seulement les minorités visibles mais aussi plus généralement, les personnes appartenant à des groupes ethnoculturels, ainsi que les personnes handicapées, étant donné la sous-représentation de tous ces sous-groupes dans les organismes visés par le projet de loi 143.

#### **4. Les recherches et les études**

##### ***Le pouvoir politique et la représentation de la diversité ethnoculturelle***

Au printemps 2000, les membres du Conseil approuvaient une proposition visant à réaliser une recherche portant sur la représentation politique de la diversité. Cette décision faisait suite aux discussions amorcées précédemment et tendait à faire avancer la réflexion sur le déficit démocratique que constitue le manque de représentativité de la diversité au sein des institutions politiques québécoises. Ce projet de recherche avait comme objectif de présenter la situation actuelle et d'identifier quelles dynamiques doivent être créées pour obtenir des résultats et combler ce déficit démocratique.

L'embauche d'une personne ressource pour réaliser ce travail de recherche a ensuite été décidée. Un premier texte, intitulé *Pouvoir politique et représentation de la diversité au Canada*, constituant l'amorce de la réflexion, a été rédigé pour être présenté à l'occasion de la conférence du groupe de recherche Immigration et métropoles (Métropolis), tenue à Vancouver en novembre 2000.

L'exposé présentait d'abord l'état de la sous-représentation de la diversité ethnoculturelle au Canada (plus spécifiquement au Québec, en Ontario,

en Colombie-Britannique ainsi que dans certaines métropoles canadiennes). Il abordait ensuite l'importance accordée à cette problématique par la population canadienne. Enfin, il terminait en soulevant quelques questions concernant les mesures à prendre pour améliorer la situation et éliminer ces déficits de représentation.

Un second document, portant plus spécifiquement sur *Les constats, mesures et principes à la lumière d'écrits divers et d'expériences étrangères* est actuellement en cours de rédaction.

##### ***Intégrer tous les citoyens dans un Québec démocratique et pluraliste***

Par ailleurs, le Conseil a souhaité exprimer ses réactions par rapport au document de réflexion publié par le ministère à l'occasion du Forum national sur la citoyenneté et l'intégration, tenu à Québec les 21 et 22 septembre 2000.

Intitulé *Intégrer tous les citoyens dans un Québec démocratique et pluraliste*, le texte publié à cette occasion constituait un résumé des textes rédigés précédemment par Jocelyn Berthelot et Vincent Ross. Le CRI y exprimait ses inquiétudes de voir la notion de diversité évacuée des discussions devant être abordées au cours du Forum. Plus précisément, tout en se réjouissant de l'amorce d'un vaste débat démocratique sur la citoyenneté, le Conseil souhaitait rappeler que la réduction des inégalités liées à l'origine ethnique ou raciale, tout comme l'adaptation des institutions québécoises à la diversité font aussi partie des exigences d'une citoyenneté moderne, laquelle doit être nécessairement pluraliste.

Le texte soulignait aussi que la multiplicité des appartenances qui caractérise de nombreux citoyens québécois n'est pas nécessairement vécue comme une source de conflit de loyauté. De même, le Conseil ne croit pas qu'il faille nécessairement opposer la citoyenneté québécoise au modèle d'intégration canadien pour susciter l'adhésion à la communauté politique du Québec.

La notion de contrat civique proposée par le document suscite aussi de l'intérêt mais le Conseil souhaiterait y voir préciser les divers niveaux de participation attendue de la part des citoyens. De plus, l'accent mis sur les responsabilités et devoirs du citoyen ne devrait pas faire oublier l'autre dimension du contrat, soit les engagements de l'État envers ses citoyens.

Le texte fait aussi état des réserves du Conseil quant à l'expression « patrimoine civique commun », qui risque de créer de la confusion. Enfin, le Conseil exprime son malaise face au document de consultation dans lequel le caractère pluraliste de la démocratie québécoise ne semble pas suffisamment reconnu.

Le CRI conclut sa réflexion en proposant quelques pistes d'action concernant les éléments suivants:

- Mieux affirmer la citoyenneté et améliorer l'adhésion à la communauté politique québécoise.
- Favoriser une citoyenneté inclusive.
- Lever les obstacles à une pleine citoyenneté et permettre aux citoyens de jouer un rôle plus actif dans la vie démocratique.
- Reconnaître le rôle civique des organismes communautaires.

## 5. Les colloques et les séminaires

Conférence « *La lutte contre la discrimination et l'intégration de la diversité au travail* », organisée par le CRI dans le cadre de la SACR.

Dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme, le CRI a organisé une conférence visant, d'une part, à mieux comprendre les diverses formes de discrimination dans l'emploi présentes dans les organisations publiques, privées et communautaires et, d'autre part, à identifier des moyens de prévenir et de corriger ces attitudes et comportements discriminatoires. Animée par Léo Kalinda, cette conférence réunissait des chercheurs du Québec, de France et de Belgique qui ont pu faire part de leurs travaux aux quelques 200 participants réunis pour l'occasion. La création d'un observatoire sur le racisme et la discrimination dans l'emploi a été une idée retenue lors de ce colloque et à laquelle le Conseil a travaillé par la suite en partenariat avec l'UQÀM.

## 6. Les actions de communication et de promotion

Durant l'année 2000-2001, le Conseil a publié deux éditions de son bulletin, l'une en août 2000 et la seconde en mars 2001. Ces bulletins ont été l'occasion de diffuser de l'information sur les travaux en cours et de publier des dossiers de fonds sur divers sujets tels que la Semaine d'actions contre le racisme, l'inclusion des femmes minoritaires, la nouvelle législation fédérale sur l'immigration et la protection des réfugiés, la conférence des Nations Unies sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, etc.

Le Conseil diffuse aussi de l'information par la voie de son site Internet et développe différents hyperliens, notamment sur la question du racisme.

Afin de présenter ses priorités et de favoriser la discussion sur les solutions aux questions qui le préoccupent, le Conseil a aussi participé à diverses activités publiques et médiatiques. Des organismes sollicitent aussi les réflexions du Conseil et divers événements motivent la présence du président, des membres ou de son personnel.

Voici un relevé de ces activités, qui se répartissent en conférences et en allocutions, en activités médiatiques et en participation à des colloques ou à des séminaires.

### 6.1 Les conférences et les allocutions

- Conférence intitulée *Diversité culturelle et sentiment d'appartenance: le défi municipal* – 9 novembre 2000. Cette conférence a donné l'occasion au Conseil de sensibiliser ses partenaires municipaux à l'importance de cette question et a permis d'établir un partenariat avec le Comité aviseur des relations interculturelles de Montréal (CARIM) et le Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales de la Communauté Urbaine de Montréal (CRIICUM) en vue d'une activité conjointe au cours de l'année suivante pour pousser la réflexion sur le sujet et étudier ses implications au niveau municipal.
- Participation à une table ronde lors d'une journée thématique organisée par la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française et portant sur *Les enjeux démographiques et l'intégration des immigrants* – 25 et 26 janvier 2001.

### 6.2 Les relations avec la presse et les activités médiatiques

- Plusieurs articles dans la presse écrite et une entrevue avec M. Pierre Maisonneuve à RDI sur le mémoire et les questions soulevées par le Conseil à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française – 10 novembre 2000.
- Entrevue téléphonique à Radio Canada avec M. Jean Dussault sur le mémoire et les questions soulevées par le Conseil à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française – 29 novembre 2000.
- Rencontre avec M. Desjardins, éditeur adjoint de la Presse en vue d'établir une collaboration pour le sondage à publier lors de la Semaine d'actions contre le racisme – 18 décembre 2000.
- Entrevue avec M. Jean Dussault, émission Le midi 15, Première chaîne de Radio-Canada - 19 décembre 2000.
- Entrevue avec M. Alexandre Sirois du journal *La Presse* – 11 janvier 2001.
- Entrevue à Radio Centre-Ville sur les suites du *Sommet du Québec et de la jeunesse* eu égard à la question des jeunes minoritaires, animateur Pascal Mc Duff – 26 février 2001.

- Entrevue de fond avec le président, réalisée par M. Francis Essebou et publiée par le Journal *La Diaspora* – 28 février 2001.
- Rencontre avec l'équipe éditoriale de *La Presse*, concernant la Semaine d'actions contre le racisme - 14 mars 2001.
- Émission en direct animée par Mme Louise Deschâtelets sur les ondes de TQS sur la problématique du racisme – 16 mars 2001.
- Participation à une émission spéciale de la première chaîne de Radio-Canada animée par M. Michel Lacombe dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR) – 21 mars 2001.
- Entrevue à l'émission Day break de CBC sur la participation des anglophones aux activités de la Semaine d'actions contre le racisme – 22 mars 2001.

### **6.3 La participation à des colloques, à des séminaires et à des conférences**

- Conférence *Le monde corporatif et l'implication socio-économique auprès des communautés culturelles*, organisée par la Ligue des Noirs du Québec – 18 avril 2000.
- Colloque *Action municipale et familles*, 12<sup>e</sup> colloque de la Fédération des unions de familles – 5 mai 2000.
- Colloque *L'Égalité raciale dans la profession juridique*, organisé par le Centre de recherche action sur les relations raciales – 12 mai 2000.
- 68<sup>e</sup> Congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS) – 15 au 18 mai 2000.
- Colloque *La diversité, une clé potentielle de succès pour les entreprises*, organisé par Québec Multi-Plus – 18 mai 2000.
- Dîner causerie *Gérer la diversité culturelle: entre la pensée magique et la mission impossible*, organisé par l'Institut d'administration publique du Grand Montréal – 18 mai 2000
- Conférence *Le référendum de 1980, 20 ans plus tard*, organisé par l'Association d'études canadiennes – 19 mai 2000.
- Forum national sur la citoyenneté et l'intégration – 21 et 22 septembre 2000.
- Colloque des Entretiens Jacques-Cartier – 2 et 3 octobre 2000.
- Conférence *Citoyenneté 2020 « s'engager pour notre avenir »*, organisée par l'Institut d'études canadiennes de McGill – 20 et 21 octobre 2000.

- Cinquième conférence internationale du groupe de recherche Immigration et Métropoles (Métropolis) à Vancouver – 13 au 17 novembre 2000.
- Colloque *Démographie et famille*, organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance – 28 et 29 novembre 2000.
- Colloque de l'organisme Entraide Bois-de-Boulogne – 5 février 2001.

## **7. La coopération, la concertation et le partenariat**

Le seconde édition de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR), qui s'est tenue en mars 2000, a constitué cette année encore, la principale activité de partenariat du CRI. Réalisée en collaboration avec Images interculturelles, l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse et la Fondation pour la tolérance, la SACR a présenté une vaste gamme d'activités rejoignant des chercheurs, des intervenants, des jeunes du secondaire et du collégial ainsi que le grand public. Le Conseil a assumé la coordination de cette seconde édition.

## **8. Les relations internationales**

Le Conseil a poursuivi ses efforts de rayonnement à l'étranger au moyen de plusieurs contacts et rencontres. Plusieurs de ces contacts se sont concrétisés lors des activités de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR), en particulier auprès de représentants français et belges. Une collaboration soutenue a été développée avec l'Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI) en France et l'IRFAM en Belgique sur des projets et des questions d'intérêts communs pour nos organisations.

## **9. Les autres activités**

L'année 2000-2001 a été pour les membres du CRI l'occasion de réfléchir aux priorités de travail de l'organisation. Un comité de travail a été mis sur pied afin d'élaborer une planification stratégique pour la période 2001-2004. Cet exercice aura permis de recentrer le Conseil sur des mandats liés à la recherche. Pour guider ses actions dans le futur, le comité a choisi de retenir deux orientations stratégiques, traduites en huit axes d'interventions.

Ainsi, pour l'orientation **Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société**, les axes d'intervention retenus sont:

- La participation à la définition d'orientations générales en relations interculturelles

- La promotion du pluralisme et de la diversité comme atout de la société québécoise et la participation à la lutte à l'exclusion sous toutes ses formes

De même, pour l'orientation **Faciliter l'intégration et la représentation des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise**, les axes d'intervention sont:

- Un rôle conseil auprès du gouvernement sur les plans triennaux d'immigration et leur mise en place
- La présence équitable des citoyens dans toutes les sphères sociales
- La prise en compte des jeunes de groupes minoritaires dans les actions et politiques gouvernementales
- Le soutien à l'adaptation des institutions à la diversité et au pluralisme
- La concertation avec les partenaires

## 10. Les travaux en cours au 31 mars 2001

Pour l'année 2001-2002, le Conseil va poursuivre l'étude en cours sur la représentation politique des minorités ethnoculturelles. La compilation des données recueillies lors des études quantitatives, la rédaction du travail de recherche sur *Les constats, mesures et principes à la lumière d'écrits divers et d'expériences étrangères*, la réalisation d'entrevues en profondeur avec des élus des minorités font partie des travaux à poursuivre en vue de mener à terme cette étude et de préparer l'avis du Conseil sur le sujet.

Une réflexion s'est aussi engagée sur le possible changement de rôle du Conseil dans le Comité organisateur de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR), étant donné l'ampleur et le succès de l'entreprise dans sa dernière édition. Sans remettre en cause l'implication du Conseil dans les éditions à venir, il faut tenir compte de l'impact que cela risque d'avoir sur les ressources limitées du Conseil.

Enfin, dans la foulée de la réflexion amorcée lors de la conférence « *La lutte à la discrimination et l'intégration de la diversité au travail* », le Conseil travaillera en partenariat avec le Groupe de recherche sur l'immigration et la citoyenneté (GRIEC) de l'UQÀM pour élaborer un projet de recherche en vue de créer un observatoire sur le racisme et la discrimination.

## Liste des publications

---

### Avis du Conseil

- A-36** Accueillir de nouveaux immigrants en 2001, 2002 et 2003 : un choix humanitaire autant que nécessaire. août 2000 – 60 p.
- A-35** L'équité en emploi: de l'égalité de droit à l'égalité de fait – octobre 1999 – 129 p. (résumé disponible).
- A-34** Diversité ethnoculturelle et jeunesse québécoise. Pour une meilleure participation au Sommet du Québec et de la jeunesse – mai 1999 – 27 p.
- A-33** Forum sur l'intégration et la citoyenneté – mai 1999 – 12 p.
- A-32** La capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants en 1998, 1999 et 2000 – oct. 1997 – 53 p.
- A-31** Un Québec pour tous ses citoyens – Les défis actuels d'une démocratie pluraliste – fév. 1997 – 135 p.
- A-30** L'immigration et les régions du Québec: une expérience à revoir et à enrichir – fév. 1997 – 58 p.
- A-29** La situation des hommes d'origine haïtienne de la région de Montréal – Synthèse et recommandations – 1995 – 56 p.
- A-28** La capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants en 1995, 1996 et 1997 – 2 mai 1994 – 57 p.
- A-27** L'immigration et le marché du travail, quelques mesures pour favoriser l'intégration des nouveaux travailleurs immigrants – 29 juin 1993 – 77 p.
- A-26** La gestion des conflits de normes par les organisations dans le contexte pluraliste de la société québécoise, principes de fond et de procédure pour guider la recherche d'accommodements raisonnables – 29 juin 1993 – 120 p.
- A-25** Un projet de texte concernant le dépliant présentant le contrat moral d'intégration – juin 1992 – 33 p. (**épuisé**).
- A-24** L'alphabétisation chez les immigrants et les membres des communautés culturelles – décembre 1991 – 70 p.
- A-23** Le logement et les communautés culturelles – 8 juin 1991 – 56 p.
- A-22** L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration et le niveau d'immigration pour les années 1992 à 1994 – 7 juin 1991 – 62 p.
- A-21** L'immigration, les communautés culturelles et l'avenir du Québec – 6 décembre 1990 – 38 p.
- A-20** Les nouvelles présences d'artistes: « Vers une meilleure insertion sociale des créateurs des communautés culturelles en arts visuels » – 22 février 1990 – 58 p. (**épuisé**).
- A-19** Le niveau d'immigration du Québec pour 1990 et 1991 – 10 octobre 1989 – 40 p. (**épuisé**).
- A-18** L'Adoption internationale – 10 octobre 1989.
- A-17** Semaine interculturelle nationale – 9 juin 1989 – 19 p.
- A-16** La création de Services de référence de candidatures de personnes des communautés culturelles – 9 juin 1989 – 85 p.
- A-15** Le financement des médias ethniques – 11 mai 1989 (**épuisé**).
- A-14** La régionalisation de l'immigration: « Quelques arpents de neige...à partager » – 17 novembre 1988.
- A-13** L'accessibilité des membres des communautés culturelles aux services de santé et aux services sociaux – 10 juin 1988 30 p. (**épuisé**).
- A-12** L'impact du parrainage sur les conditions de vie des femmes de la catégorie de la famille – juin 1988 – 70 p.
- A-11** La valorisation du pluralisme culturel dans les manuels scolaires – 10 juin 1988.
- A-11-1** (Anglais)
- A-10** Les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles, jalon pour une société harmonieuse – 18 février 1988 – 19 p. (**épuisé**).
- A-9** Projet de loi C-93 sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada – 8 février 1988.
- A-8** Le niveau d'immigration du Québec pour 1988 et 1989 – 24 août 1987.
- A-7** Plan d'action en matière de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes en emploi,

quant à la représentativité des femmes des communautés culturelles – 18 juin 1987 (**épuisé**).

- A-6** Les communautés culturelles et les communications – 19 novembre 1986 – 37 p. (**épuisé**).
- A-5** La disparition d'Arrimage à Radio-Québec – 9 mai 1986 (**épuisé**).
- A-4** Les niveaux d'immigration du Québec pour 1987 et les deux années subséquentes - 5 mai 1986.
- A-3** Modification à l'article 48 du règlement sur la sélection des ressortissants étrangers – 21 novembre 1985 (**épuisé**).
- A-2** Les recommandations relatives au processus de reconnaissance au Canada du statut de réfugié – 8 août 1985.
- A-1** Les niveaux d'immigration pour 1986 – 27 juin 1985 (**épuisé**) – 8 p.

### Études

- E-28** Les personnes âgées immigrées au Québec – étude préliminaire – 1<sup>er</sup> octobre 1999 – 50 p.
- E-27** L'intégration des familles immigrantes au Québec – synthèse et recommandations présentées au Conseil de la famille, par Vincent Ross – septembre 1995 – 50 p.
- E-26** Créer des liens familiaux de convivialité – une réflexion conjointe sur les familles, l'immigration et les communautés culturelles, par Vincent Ross – mai 1995 – 50 p.
- E-25** L'entrepreneurship ethnique et les gens d'affaires immigrants, par Régent Chamard – fév. 1995 – 152 p.
- E-24** Portrait des hommes d'origine haïtienne de la région de Montréal, par Jean-François Manègre – février 1995 – 152 p.
- E-23** Gérer la diversité dans un Québec francophone, démocratique et pluraliste, par Vincent Ross – décembre 1993 – 108 p.
- E-22** L'immigration et le marché du travail, un état de la question, par Jean-François Manègre – mars 1993 – 183 p.
- E-21** Le logement et les communautés culturelles, analyse de la situation, par Yolande Frenette – juin 1992 – 116 p.
- E-20** L'alphabétisation chez les immigrants et les membres des communautés culturelles, analyse de la situation, par Benvenuto Fugazzi et Vincent Ross – 13 février 1992 – 59 p.
- E-19** Démographie, immigration et communautés culturelles au Québec depuis 1871. Recueil de statistiques, par Jean-François Manègre et Marie-José Raymond – Édition 1993 – 118 p.
- E-18** Les revendicateurs du statut de réfugié au Québec, par Yolande Frenette – avril 1991 – 63 p.
- E-17** Le rendement scolaire des élèves des communautés culturelles, bibliographie commentée, par Jean-François Manègre et Louise Blouin – avril 1990 – 29 p.
- E-16** Rapport de recherche sur l'Adoption internationale, par Carole Farner – avril 1990 – 102 p. (**épuisé**).
- E-15** La visibilité des artistes des communautés culturelles, compte rendu des entrevues réalisées auprès d'un groupe d'artistes en arts visuels, par Hoa Nguyen – septembre 1989 (**épuisé**).
- E-14** Les régions du Québec et l'immigration, par Jean-François Manègre et Sylvie Girard – mai 1989 – 98 p.
- E-13** Pour une meilleure représentation des communautés culturelles dans la Fonction publique québécoise, par Marc Romulus – octobre 1988 (**épuisé**).
- E-12** L'immigration et l'opinion publique, par Jean-François Manègre et Sylvie Girard – septembre 1988 – 52 p. (**épuisé**).
- E-11** Les femmes parrainées de la catégorie de la famille, par Aleyda Lamothe – mai 1988 – 39 p. (**épuisé**).
- E-10** La femme parrainée de la catégorie de la famille, étude documentaire sur les aspects historiques et juridiques du parrainage au Canada, au Québec et son équivalent dans certains pays occidentaux, par Michèle Racine en collaboration avec Hoa Nguyen et Aleyda Lamothe – mai 1988 – 159 p. (**épuisé**).
- E-9** La condition des femmes parrainées, analyse des entrevues réalisées auprès des femmes parrainées, par Hoa Nguyen – février 1988 – 46 p. (**épuisé**).
- E-8** Profil des entrepreneurs immigrants établis au Québec en 1983 et 1984. Synthèse d'une étude réalisée pour le compte du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec par la firme COJPEL par Josée Lamoureux – janvier 1988 – 45 p. (**épuisé**).
- E-7** Traitement de la diversité raciale, ethnique et culturelle et la valorisation du pluralisme dans le matériel didactique au Québec, par Marie McAndrew, Ph.D. – septembre 1987 – 293 p. (**épuisé**).

- E-6** Les aspects démographiques de l'immigration au Québec et au Canada, par Denis Gonthier – août 1987 – 62 p. (**épuisé**).
- E-5** Les impacts économiques de l'immigration, « Synthèse des études québécoises, canadiennes et américaines », par Josée Lamoureux – août 1987 – 25 p. (**épuisé**).
- E-4** Les suspensions de parrainage, analyse statistique par Hoa Nguyen, en collaboration avec Aleyda Lamotte – août 1987. (**épuisé**).
- E-3** Le parrainage et la réunification de la famille, bibliographie annotée, par Yolande Rangel et Hoa Nguyen – mai 1987 – 40 p. (**épuisé**).
- E-2** Les femmes immigrées et le parrainage dans le cadre de la catégorie de la famille, synthèse d'entrevues réalisées auprès des organismes communautaires, par Aleyda Lamotte – mai 1987.
- E-1** Profil statistique des revendicateurs du statut de réfugié, par Bertrand Lebel – janvier 1987 – 88 p. (**épuisé**).
- Mémoires**
- M-20** Intégration et langue française, une affaire de réciprocité pour la société québécoise – mars 2001 – 33 p.
- M-19** Accueillir de nouveaux immigrants en 2001, 2002 et 2003: un choix humanitaire autant que nécessaire – août 2000 – 44 p.
- M-18** Pour plus d'équité et atteindre l'égalité de fait – Mémoire sur le projet de loi n° 143 – août 2000 – 23 p.
- M-17** La place de la religion dans l'école commune: intégrer la diversité religieuse dans un Québec démocratique et pluraliste – octobre 1999 – 15 p.
- M-16** Le financement des artistes et des organismes culturels: équité et diversité – Mémoire présenté à la Commission de la culture – septembre 1999 – 32 p.
- M-15** Mémoire présenté au CRTC concernant la demande de modification du pourcentage d'émissions à caractère ethnique faite par CJNT-TV Montréal – janvier 1999 – 7 p.
- M-14** La réforme de la sécurité du revenu – Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi – février 1997 – 24 p.
- M-13** Mémoire sur le projet de Loi n° 92 – Loi sur la Commission de développement de la métropole – février 1997 – 12 p.
- M-12** Mémoire présenté à la Commission de la culture sur l'avenir de Radio-Québec – novembre 1995 – 10 p.
- M-11** L'éducation dans un Québec moderne et pluraliste – septembre 1995 – 62 p.
- M-10** L'Énoncé de politique sur le développement de la main-d'œuvre présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales – février 1992 –.
- M-9** La proposition de politique culturelle du Québec: « Une politique de la culture et des arts », présenté à la Commission parlementaire sur énoncé de politique en matière de culture – octobre 1991.
- M-8** La situation, les réalités et les actions préventives relatives aux jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles, présenté au Groupe de travail pour les jeunes, du ministre de la Santé et des Services sociaux – juin 1991–26 p.
- M-7** L'examen du mandat, des orientations, des activités et de la gestion du protecteur du citoyen « Éléments pour le développement des liens avec les communautés culturelles du Québec », présenté à la Commission des institutions – janvier 1991.
- M-6** L'étude de l'opportunité de maintenir en vigueur ou, le cas échéant, de modifier la Loi sur la fonction publique « Divers aspects relatifs à la représentation des communautés culturelles dans la fonction publique québécoise », présenté à la Commission parlementaire du budget et de l'administration de l'Assemblée nationale du Québec – 23 octobre 1990.
- M-5** L'énoncé de politique de soutien à l'industrie culturelle de la Ville de Montréal, présenté à la Commission permanente du développement culturel – 30 août 1990.
- M-4** L'avant-projet de loi « Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives » « Le personnel domestique: les conditions de travail et la protection législative », présenté à la Commission des affaires sociales – 19 janvier 1990.
- M-3** Les relations entre la police et les minorités ethniques et visibles présenté au Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles de la Commission des droits de la personne – 12 avril 1988. Addendum au mémoire –15 juin 1988.

- M-2** Le projet de loi 21 et le règlement sur l'adoption internationale, présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales – 13 mai 1987.
- M-1** Le projet de règlement sur les programmes d'accès à l'égalité, présenté à la Commission des institutions – octobre 1985 (**épuisé**).

### Consultations

- C-2** Synthèse de la Consultation sur l'accessibilité des services sociaux et de santé aux communautés culturelles – septembre 1987 (**épuisé**).
- C-1** Synthèse des mémoires et des présentations de la Consultation du Conseil sur les communautés culturelles et les communications – décembre 1986.

### Colloques et séminaires

- CS-10** Les actes du colloque sur l'équité en emploi – octobre 2000 – 121 p.
- CS-9** Pluralisme et droits, pluralisme et services – séminaire – rapport-synthèse – avril 1999 – 43 p.
- CS-8** Rapport-synthèse sur le rôle et la place des religions à l'école – octobre 1993 – 75 p.
- CS-7** Séminaire sur l'intégration des immigrants dans un Québec francophone, démocratique et pluraliste, transcription des contributions de réflexion et des échanges entre les participants – juillet 1993 – 88 p.
- CS-6** Rapport-synthèse de la Table ronde des jeunes des communautés culturelles: « Identité et intégration » – août 1991 – 75 p.
- CS-5** Rapport-synthèse de la Journée d'étude sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles tenue le 4 novembre 1988 – mars 1989 – 267 p. (**épuisé**).
- CS-4** Séminaire sur les relations raciales dans le contexte urbain (3 octobre 1986), synthèse des présentations – novembre 1987 (**épuisé**).
- CS-3** Rencontre d'échanges avec des représentants d'organismes des communautés culturelles et de l'immigration et des principaux secteurs socio-économiques de la région de Québec, compte rendu – 26 septembre 1987 – 32 p. (**épuisé**).
- CS-2** Table ronde sur l'immigration, synthèse des discussions – 23 février 1987 (**épuisé**).

- CS-1** Colloque sur les médias du Québec: un monde « tricoté serré », résumé des interventions – 30 janvier 1987 (**épuisé**).

### Autres documents

- D-9** Intégrer tous les citoyens dans un Québec démocratique et pluraliste – septembre 2000 – 7 p.
- D-8** Les jeunes minoritaires: une double exclusion. Document de soutien pour le Sommet du Québec et de la jeunesse 22, 23 et 24 février 2000 – 60 p.
- D-7** L'immigration et les régions du Québec. Un potentiel à développer – 65<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS – 13 mai 1997
- D-6** Des emplois venus d'ailleurs – 13<sup>e</sup> colloque de la fondation de l'entrepreneurship – 7 février 1996.
- D-5** Guide pour l'organisation d'une semaine interculturelle nationale – Ordres primaire et secondaire – mars 1991.
- D-4** Guide pour l'organisation d'une semaine interculturelle nationale – collèges d'enseignement général et professionnel – mars 1991.
- D-4-1** (Anglais)
- D-3** Comité consultatif des communautés culturelles en milieu scolaire: un défi pour l'école (brochure d'information à l'intention des commissions scolaires) – avril 1989.
- D-2** Table municipale de concertation des communautés culturelles (guide à l'intention des municipalités) préparé par le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec – édition 1993 – 19 p.
- D-1** Les relations entre les membres des communautés culturelles et les services sociaux – janvier 1986, par Bertrand Lebel. Ce texte a été publié dans la Revue canadienne d'Études ethniques à l'automne 1986. (**épuisé**).

### Loi

Loi sur le Conseil des relations interculturelles (L.R.Q., chapitre C- 57.2)

### Bulletin du Conseil

Les numéros du Bulletin d'information du Conseil depuis juin 1987.

## **Planification stratégique – 2001-2004**

### **Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics**

#### **Rapports annuels du Conseil**

Les rapports annuels du Conseil de 1985 à 2000.

#### **Publications à venir**

D'autres études sont en cours. Des rapports et des avis sont en préparation.

#### **Notes**

Les personnes intéressées par l'un ou l'autre des documents publiés par le Conseil peuvent en obtenir copie en communiquant avec son secrétariat au (514) 873-8501 ou par télécopieur au (514) 873-3469.

La reproduction du contenu de ces publications est autorisée, avec le libellé suivant: « ce document est reproduit avec l'autorisation du Conseil des relations interculturelles. », dans la mesure où la source est indiquée.

Composition typographique : Mono-Lino inc.  
Achévé d'imprimer en juillet 2002  
sur les presses des Impressions 03, inc.  
à Beauport (Québec)